



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU JEUDI 16 MAI 2019**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,  
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoint,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,  
Monsieur Frédéric VIEUX,  
Madame Marie-Thérèse LANGLET, Conseillers Municipaux,  
Madame Marie-Hélène CLÉMENT-FRELICOT,  
Madame Nadia ABDELAZIZ,  
Madame Pascale BIVILLE,  
Madame Josette PALIER-LEBRETON,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Catherine COLIN,  
Madame Monique LEGROUT,  
Monsieur Joseph AMELOT,  
Monsieur Daniel MANIERE.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.  
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.  
Madame Pascale GERARD qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.  
Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.  
Madame Aurélie BIERRE qui avait donné procuration à Monsieur Guy DUPUIS.  
Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Daniel MANIERE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 04 Mai 2019.

Nombre de Conseillers présents : 17

En exercice : 23

Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion se déroulera le 2 Juillet 2019 à 20h30.

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 29 Mars 2019 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 29 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

**II) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 de la commune :**

a) Approbation du Compte Administratif 2018 de la commune :

Monsieur VIEUX rappelle au Conseil Municipal qu'il avait déjà présenté succinctement le Compte Administratif 2018 de la commune lors de la séance du vote du Budget Primitif 2019.

Il présente les grandes lignes de l'exécution du Budget 2018 comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – GRANDES MASSES – M14**

**Section de Fonctionnement**

**Exécution 2018**

+ Recettes	3.360.431,96
- Dépenses	3.014.903,46

---

**= Résultat** **345.528,50**

**+ Excédent 2017 reporté** **575.887,41**

<b>= Résultat de clôture Fonctionnement</b>	<b>921.415,91</b>	<b>(I)</b>
---------------------------------------------	-------------------	------------

**Section Investissement**

**Exécution 2018**

+ Recettes	701.937,58
- Dépenses	547.941,86

---

**= Résultat** **153.995,72**

**+ Solde Investissement 2017 reporté** **- 248.920,42**

<b>= Résultat de clôture Investissement</b>	<b>- 94.924,70</b>	<b>(II)</b>
---------------------------------------------	--------------------	-------------

<b>= Résultat de clôture des 2 Sections</b>	<b>826.491,21</b>	<b>(I + II)</b>
---------------------------------------------	-------------------	-----------------

<b>= Restes à réaliser (R.A.R.)</b>	<b>- 135.761,91</b>	<b>(III)</b>
-------------------------------------	---------------------	--------------

Dont : Recettes	0,00
Dépenses	135.761,91

<b>NET DISPONIBLE reportable en 2018</b>	<b>690.729,30</b>	<b>(I+II+III)</b>
------------------------------------------	-------------------	-------------------

b) Affectation du résultat du Budget Principal de la commune :

<b>= Résultat de clôture Section Fonctionnement 2018</b>	<b>921.415,91</b>
<b>= Résultat de clôture Investissement 2018</b>	<b>- 94.924,70</b>
<b>= Restes à réaliser au 31/12/2018</b>	<b>- 135.761,91</b>
<b>Total</b>	<b>- 230.686,61</b>
<b>Virement au compte 1068</b>	<b>230.686,61</b>
<b>Résultat reporté en Fonctionnement R002</b>	<b>690.729,30</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 tel que présenté.

c) Approbation du Compte de Gestion 2018 de la commune :

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que les montants du Compte de Gestion 2018 de la commune établis par le trésorier de Charleval sont identiques à ceux du Compte Administratif. Il propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2018 de la commune.

**III) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 du Service EAU :**

**Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Service Eau 2018 :**

a) Compte Administratif :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du Service « Eau » comme suit :

**Section d'Exploitation**

**Exécution 2018**

- Dépenses	67.363,32
+ Recettes	83.885,19

**= Résultat** **16.521,87**

**+ Excédent 2017 reporté** **109.650,22**

**= Résultat de clôture Section d'Exploitation** **+ 126.172,09**

**Section Investissement**

**Exécution 2018**

- Dépenses	6.070,32
+ Recettes	11.330,00

**= Résultat** **5.259,68**

+ Excédent 2017 reporté 53.717,63

**= Résultat de clôture Investissement + 58.977,31**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2018 du Budget « eau ».**

b) Affectation du résultat :

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal :

- que les dépenses d'investissement en 2018 étaient de 6.070,32 €,
- que le résultat reporté de la Section d'Investissement de l'exercice 2017 de ce budget était positif à 53.717,63 €,
- qu'il n'y a donc pas lieu d'affecter de résultat en investissement en 2019, le solde à reporter étant positif à 58.977,31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur VIEUX d'affecter :

- |                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| - en Section d'exploitation au R002   | 126.172,09 € |
| - en Section d'investissement au R001 | 58.977,31 €  |

c) Approbation du Compte de Gestion 2018 du service « eau » :

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que les montants du Compte de Gestion du service « eau », établis par le trésorier de Charleval sont identiques à ceux du Compte Administratif. Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce Compte de Gestion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2018 du service « eau ».**

#### **IV) Soutien aux commerces de proximité :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental qui indique que les commerces de proximité de moins de 400 m<sup>2</sup> peuvent être aidés par le biais d'un abattement de 15 % de la part communale de la taxe foncière et 50 % de la part départementale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 à L.2121-34,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 Décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

La vitalité de notre centre-ville constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui.

Aujourd'hui, des commerces de proximité sont installés sur notre commune. Or ces commerces de proximité sont essentiels à la vie de notre commune.

Notre conseil municipal a déjà pris des initiatives en faveur du commerce, notamment la communication. Il envisage également d'instaurer, sur le fondement de l'article 1388 quinquies C du Code Général des impôts, un abattement de 15 % de la part communale de la taxe foncière pour les commerces de détail de moins de 400 m<sup>2</sup>.

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune et payant la taxe foncière de leur commerce.

**Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.**

**Décide de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune, payant notamment la taxe foncière de leur commerce,**

**Charge Monsieur le Maire et Monsieur HOUSSAYE d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil départemental et d'arrêter avec les services du Département, la liste des commerces de proximité éligibles à cette aide.**

Monsieur CHIVOT demande si les commerçants de proximité qui ne sont pas propriétaires des murs de leur commerce et qui ne paient donc pas la taxe foncière, pourront bénéficier de cette aide.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour pouvoir bénéficier de l'abattement de 50 % de la part départementale de la taxe foncière, la Commune devait prendre une délibération.

#### **V) Fonds de Solidarité Habitat :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Département qui sollicite la commune de Romilly sur Andelle pour participer au Fonds de Solidarité Habitat (FSH). Ce dispositif a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés particulières pour accéder à un logement.

La participation pour 2019, calculée selon la population, s'élève à la somme de 1.311,60 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour renouveler sa participation au FSH moyennant la somme de 1.311,60 €.**

## **VI) Aménagement d'un tourne à gauche pour la zone artisanale économique du château d'eau :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la réalisation d'un rond-point s'élève à plus de 700.000 €.

Il donne connaissance au Conseil Municipal de la convention de financement entre la CDCLA, le Département et la commune de Romilly sur Andelle, portant sur l'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 321. Cet aménagement permettra l'accès à la future ZAE du château d'eau.

Cette réalisation est estimée à 250.000 € H.T., nettement moins onéreuse qu'un rond-point. Elle sera entièrement prise en charge par la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Le Département sera maître d'ouvrage des travaux, ceux-ci étant réalisés sur une route départementale.

Monsieur AMELOT demande où sera réalisé ce tourne à gauche.

Monsieur le Maire fait part qu'il n'en connaît pas exactement l'emplacement mais qu'il se situera à la sortie de la commune en venant de Pont Saint Pierre après le panneau d'entrée de ville, lequel sera déplacé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **donne son accord au projet de convention présenté,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.**

## **VII) Promotion de plusieurs agents communaux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 agents communaux ont reçu un avis favorable du Centre de Gestion pour bénéficier d'une promotion. Il propose de nommer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

- Monsieur Bastien BOUCHER, Adjoint technique pour une promotion au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. Pour cet agent, il s'agit d'une régularisation puisqu'il avait déjà été promu au 1<sup>er</sup> avril 2018 suite à la réussite à un examen professionnel,
- Monsieur Dominique VADCAR, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une promotion au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Madame Patricia BINET, Adjoint technique pour une promotion d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**⇒ donne son accord pour nommer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :**

- **Monsieur Bastien BOUCHER au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,**

- Monsieur Dominique VADCAR au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Madame Patricia BINET au grade d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

⇒ décide d'effectuer la suppression de l'organigramme du personnel communal, de deux postes d'adjoint technique, de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la réunion du CCAS le Lundi 2 Mai il sera proposé un avancement de grade à Mesdames Corinne CANDEIAS et Laurence GROUT.

#### **VIII) Participation financière à la reconstruction de Notre Dame :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lorsqu'il a mis à l'ordre du jour « la participation financière » à la reconstruction de Notre Dame, il ne disposait pas des informations reçues ces derniers jours. La collecte des fonds arrive à clôture. Les fonds éventuels que verserait la Commune pour cette action n'iraient donc pas à la reconstruction de Notre Dame.

**Considérant que la collecte des fonds par la reconstruction de Notre Dame est arrivée à terme, le Conseil municipal par 21 voix pour et 2 abstentions décide de ne pas souscrire à la collecte des fonds pour la reconstruction de Notre Dame.**

#### **IX) Tirage au sort des Jurés d'Assises 2020 :**

Conformément à l'arrêté préfectoral N° DELE/BERPE/19/511 du 20 Mars 2019, portant sur le nombre et la répartition des jurés de Cours d'Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne par tirage au sort les personnes suivantes :

**Madame Fatima CHOUKR**

**Monsieur Charles DELABROYE**

**Madame Marine FERRÉ**

**Monsieur Nicolas GAUDRY**

**Monsieur Vincent MAUFROID**

**Madame Danièle PICARD épouse COLOMBEL**

**Madame Odette ROUSSELIN épouse FABERT**

**Monsieur Yvan SURBLÉ**

**Monsieur Guy VIEUXBLED**

**X) Communications et informations :**

a) Remerciements :

Monsieur le Maire a une pensée particulière pour Monsieur Bernard DOURLENS, un bénévole exemplaire hors pair, porte-drapeau, qui nous a quittés le dimanche 12 mai 2019.

Madame Andréa ROBERT remercie la municipalité pour ses gestes de sympathie lors du décès de son mari, Monsieur Alain ROBERT.

Madame Elizabeth DENIZOT, et les filles de Monsieur Pierre VIGNON, remercient la municipalité pour leur attention lors du décès de Monsieur Pierre VIGNON.

La MJC A.L.E.R. remercie les services techniques pour la sécurisation de la Sente des Jardins du Couchant par la signalétique jaune sur les trottoirs.

La Croix-Rouge française, l'Arc Club de l'Andelle, le Cercle Philatélique et Toutes Collections de Pont Saint Pierre, la Gymnastique Volontaire de Pîtres, le Secours Catholique de Haute-Normandie, le Judo Club de Pîtres, l'Amicale du Personnel Communal de Romilly sur Andelle, Romilly Association Sportive, Romilly – Pont Saint Pierre Football Club, Romilly Association Pétanque, l'Union Nationale des Combattants Section de Romilly sur Andelle, les Restos du Cœur de l'Eure, remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée.

Le Moto Club Trial de la Vallée de l'Andelle remercie la municipalité pour son soutien et son engagement vis-à-vis de leur association.

Mademoiselle Anaïs PETIT remercie Madame Catherine CORROYER pour son accueil et le bon déroulement de son stage à la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT.

Madame Caroline JAOUEN, librairie COLBERT, remercie Madame CORROYER, Agent du patrimoine, et toute l'équipe qui ont œuvré à la réussite du Salon du Livre.

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure, Conseiller Régional de Normandie, remercie la municipalité pour l'envoi de la Lettre de Romilly de Mars.



b) Effectifs écoles :

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal que 441 enfants ont été recensés pour la rentrée scolaire de Septembre. Il rappelle d'une part, que pour l'ouverture d'une nouvelle classe, il faut 439 enfants, d'autre part, que la commune dispose de la classe, du mobilier et du personnel.

Un courrier sera adressé à l'Inspecteur d'Académie.

c) Cahier citoyen :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Romilly sur Andelle, figure parmi les 16132 communes qui ont ouvert « un cahier citoyen », a également organisé une réunion dans le cadre du Grand débat national et qu'elles se sont tenues en France.

d) Embauche :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement au 1<sup>er</sup> Août 2019 de Monsieur François POUCHET, romillois, en qualité de soudeur, agent polyvalent.

Il indique que pour le poste d'ASVP, la commune a reçu une quarantaine de candidatures et certains candidats seront reçus en Mairie les Lundi 27 et Mardi 28 Mai prochains.

e) Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'importance des permanences mensuelles à la mairie du C.I.D.F.F.

Pour l'année 2018, 47 personnes sont venues à Romilly sur Andelle dont 80,9 % de femmes, 27,8 % vivent seules, 40 % sont en cours de séparation, 73 % ont au moins une personne à charge, 34,8 % sont sans emploi, 37,4 % sont en situation de précarité.

Le public qui vient aux permanences apprécie l'accueil des agents de la mairie.

f) C.D.C.L.A. – sport :

16 équipements sportifs sont existants sur le territoire Lyons Andelle, dont :

- 4 city stades à Romilly sur Andelle, Ménesqueville, Radepont et Fleury sur Andelle,
  - 7 plateaux sportifs à Perriers sur Andelle, Douville sur Andelle, Val d'Orger, Bacqueville, le Tronquay, Rosay sur Lieure et Vascoeuil,
  - l'école de football Jacques LEULLIER,
  - la base kayak à Pont Saint Pierre,
  - 3 équipements sont en cours de réalisation dont 2 city-stades à Vandrimare et Charleval,
- 1 aire mixte sport-loisirs d'Amfreville les Champs, Flipou.

g) Sous-Préfecture :

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOB, Sous-préfète des Andelys, est nommée Sous-préfète de Grasse.

Elle est remplacée par Madame Virginie SENE-ROUQUIER.

h) C.D.C.L.A. – transport scolaire :

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, la C.D.C.L.A. assurera la nouvelle compétence « transport scolaire ».

Il indique que ce qui va changer sera au niveau de l'enregistrement des cartes de transport. Les deux bureaux de Pîtres et Fleury sur Andelle seront conservés dans un premier temps.

Les inscriptions s'effectueront par internet à compter du 15 Juin 2019.

Les transports sont gratuits. Ils sont pris en charge à 90 % par la Région et 10 % par la C.D.C.L.A.

Concernant les élèves de Pîtres, la négociation est en cours par la CASE.

Au niveau des lycéens, 90 % des élèves de Romilly sur Andelle vont au lycée de Franqueville Saint Pierre, les autres dans les lycées de Louviers, Les Andelys, Val de Reuil.

Monsieur HOUSSAYE relève que depuis près de 10 ans, le transport est gratuit pour les enfants de la Vallée de l'Andelle, ce qui est très rare.

i) Skate-park – travaux :

Les travaux avancent bien.

La dalle est posée. La livraison du matériel est prévue les 23-24 Mai prochains.

Les travaux devraient être terminés au plus tard le 30 Juin 2019.

j) Skate-park – subvention :

Les demandes de subvention pour la réalisation du skate-park près du Conseil Départemental et la Région ont été signées dans le cadre du Contrat de Territoire. Ces signatures sont virtuelles puisqu'il a fallu renvoyer un dossier complet.

Le Conseil Départemental et la Région avaient donné leur accord de principe pour commencer les travaux.

k) Lotissement « Le Chêne d'Hiver » :

Monsieur HURAY participe aux réunions de chantier des travaux de viabilisation qui devraient se terminer vers la mi-Juillet 2019.

l) Fleurissement :

Le 8 Avril, Monsieur le Maire, Messieurs HOUSSAYE et FORME, ont réceptionné le panneau « 2<sup>ème</sup> fleur, Label National de la qualité de vie », à Caen.

Considérant le prix d'un panneau et notamment le nombre de points d'entrée de la commune, il sera apposé sur les panneaux actuels un calque reprenant le libellé « 2<sup>ème</sup> fleur - Label National de la qualité de vie ».

### Activités communales passées :

#### a) 10<sup>ème</sup> Printemps Littéraire Romillois avec le Salon du Livre le 28 avril 2019 :

Le dimanche 28 avril 2019, au complexe Louis Aragon, nous avons organisé pour la dixième fois un Salon du Livre : le **Printemps Littéraire Romillois**. Plus de 60 auteurs (dont Fabien LECOEVRE, Anne RICHARD, Michel de DECKER, Emily BECAUD, Jeanine BOISSARD) étaient présents à cette manifestation. Des dédicaces et échanges avec les auteurs et illustrateurs ainsi que des expositions, conférences et animations ont été proposés.

Nous avons encore une fois accueilli plus de 1000 visiteurs, ce qui représente un moment fort de la vie Romilloise.

Nous avons proposé le samedi 27 avril à Aragon un concert d'Emily BECAUD en hommage à son père Gilbert et au parolier Pierre DELANOË.

#### b) Repas des seniors le 1er mai 2019 :

Le mercredi 1<sup>er</sup> mai, nous avons accueilli **nos Seniors** à l'espace Louis Aragon. Un repas de qualité a été servi par nos employés communaux et des jeunes. Une animation était proposée et nous avons eu le plaisir d'honorer nos doyens.

#### c) Cérémonie au Monument aux Morts le 8 mai 2019 :

Le mercredi 8 mai, nous avons commémoré avec l'**U.N.C. Anciens Combattants** l'armistice de la deuxième guerre mondiale.

### Activités communales à venir :

#### a) Lauréats sportifs de la CDCLA le vendredi 17 mai :

Le vendredi 17 mai, nous réunirons les **meilleurs Lauréats sportifs** de l'année 2018, ainsi que des sportifs émérites du territoire. De nombreuses associations ainsi que des présidents seront mis à l'honneur à Lyons la Forêt. Plusieurs Romillois seront récompensés.

#### b) Exposition Euréka à Romilly le dimanche 19 mai :

Le dimanche 19 mai à 16h, la CDCLA inaugurera une **exposition sur les jouets Eureka** fabriqués anciennement à Douville. Pendant 1 mois ½, l'exposition sera ouverte dans les locaux de Mr MESLIN. Toutes les écoles du territoire y enverront leurs enfants.

#### c) Elections européennes le 26 mai :

Le dimanche 26 mai, nous aurons les élections européennes à la Mairie et au CARRE de 8h à 18h.

#### d) Clôture de la saison culturelle de la CDCLA le samedi 1<sup>er</sup> juin :

Le samedi 1<sup>er</sup> juin, la **clôture de la saison culturelle de la CDCLA** aura lieu au château Saint-Crépin à Lorleau.

e) Fête des Mères le dimanche 2 juin :

Le dimanche 2 juin, nous accueillerons quelques mamans avec leurs familles à la mairie pour célébrer notre **8<sup>ème</sup> Fête des Mères**. Cette année, la rue de la Libération sera à l'honneur.

f) Romilly des Arts le vendredi 7 juin :

Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin, la Commune de Romilly vous propose une **11<sup>ème</sup> exposition d'œuvres diverses, Pinceaux d'Andelle** à la Bibliothèque-Médiathèque. L'entrée est gratuite.

Le vendredi 7 juin, ce sera le **4<sup>ème</sup> Romilly des Arts** organisé par la Commune. De nombreuses activités artistiques et animations seront proposées devant et à l'intérieur de la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert. L'entrée est gratuite. Nous aurons la participation de nombreuses associations locales : Vagabondages, Orchestre d'harmonie, Ecole de Musique, Ecoles, MJC Aler, Pas à Pas ya ka danser, Passerelle, Papotage et bricolage, Détente et découverte, restos du Cœur, Comité de jumelage, Amicale du personnel.

g) Cérémonie au Monument aux Morts le samedi 8 juin :

Le samedi 8 juin, nous commémorerons avec l'**U.N.C. Anciens Combattants** la cérémonie par rapport aux morts pour la France en Indochine.

h) Jumelage du 13 au 18 juin :

Du jeudi 13 au lundi 18 juin, nous recevons une délégation allemande de **Biebesheim** pour fêter le 48<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage. Au programme, nous participerons à l'Armada de Rouen.

i) Journée du vélo le dimanche 23 juin :

Nous participerons le dimanche 23 juin à la **Journée de la bicyclette** organisée par la Commune de Houville en Vexin. Préparez et astiquez déjà vos vélos. Romilly sera ville étape (devant la mairie) et vous pourrez participer en faisant au minimum trois étapes.

**Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :**

Mardi 11 Juin, Assemblée Générale de la MJC A.L.E.R. à 18h45,  
Vendredi 14 Juin, Assemblée Générale PRA HB, salle du Marais à 19 heures,  
Samedi 22 Juin, spectacle de fin d'année du Syndicat de Musique (SIEM), salle ARAGON,  
Samedi 29 Juin, kermesse des écoles,  
Samedi 29 Juin, Gala de fin d'année avec PAS ZA PAS YAKA DANSER, salle ARAGON.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal n° 81 sera livré en Mairie le Mercredi 29 Mai prochain. Il souhaite, si cela est possible, que la distribution puisse être effectuée pour le Mardi 11 Juin 2019.

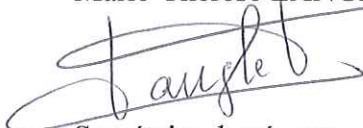
Monsieur DUPUIS fait part au Conseil Municipal que Détente et Découverte expose des photos à la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT jusqu'au 25 Mai prochain.

Madame CLÉMENT fait part que le groupe Vagabondages participera à la clôture de la saison culturelle à Lorleau le 1<sup>er</sup> Juin prochain.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'assainissement rue Blingue, le problème d'eau soulevé sera solutionné.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21h10

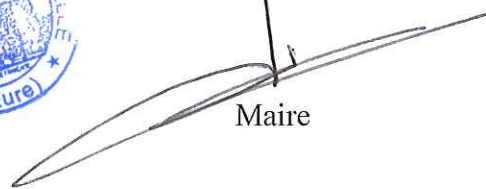
Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire